

## IL VOIT DES ANTISEMITES (presque) PARTOUT !

Son excellence Tibi voit et dénonce des antisémites là où ils ne sont pas.

Alors qu'un antisémite notoire voulait se pavaner à Tours, ce 10 janvier dernier, en la personne de Dieudonné, son excellence Tibi ne s'est guère manifesté.

Cela n'a pas été le cas de notre syndicat qui, avec le Collectif Antifasciste Tourangeau, est intervenu publiquement contre la volonté du «comique» de faire un show / meeting antisémite à Tours. Idem pour la LICRA et le CRIF. Comme quoi, plutôt que de s'en prendre à notre syndicat sur ce terrain vaseux, son excellence ferait mieux de changer de lunettes !

## 28 JUIN 2012 : LES FLICS DANS LES LOCAUX DE SUD-PTT, SUITE À LA PLAINTÉ DE TIBI !

**T**IBI (le directeur de la DOTC Touraine-Berry) s'est fait pas mal «d'amis » en plus ces derniers temps. Nous publions ici des extraits des nombreux communiqués de soutien qui nous sont parvenus suite aux «exploits» de la police tourangelles et de la justice aux ordres de TIBI :

**CGT FAPT 37** « *Plutôt que de perdre son temps à vouloir criminaliser l'activité syndicale, le DOTC devrait très rapidement mettre en application les directives du Président de La Poste qui font suite aux nombreux drames humains* ».

**Le NPA d'Indre et Loire** « *condamne la perquisition effectuée dans les locaux de SUD PTT le jeudi 28 juin. Cette perquisition et le fait de retenir des militants syndicaux dans un commissariat participent à la criminalisation du mouvement social. Le gouvernement Sarkozy en avait fait un de ses chevaux de bataille pour faire taire les mobilisations. Sarkozy battu, ces pratiques doivent cesser. La direction de la poste aidée par les pouvoirs publics veut une nouvelle fois criminaliser l'action syndicale* ».

**La fédération CNT-PTT** « *Nous sommes aux côtés des syndicalistes de lutte qui chaque jour, dans des conditions difficiles, se battent pour que le mécontentement général des postier-e-s se transforme en un puissant mouvement social seul à même de faire aboutir les revendications des salarié-e-s et des fonctionnaires* ».

« *Indépendamment de l'objet du litige qui oppose nos camarades à leur direction, la FSU d'Indre et Loire ne peut que s'indigner des méthodes employées par les services de police (perquisition, convocations multiples...) à l'encontre de militants syndicaux* ».

**Le Collectif Alternative Libertaire 37** « *se joint à la condamnation de la perquisition dont a fait l'objet le syndicat SUD PTT 36-37 le 28 juin, comme de la rétention pendant trois heures au commissariat du secrétaire départemental.*

*Il ne fait aucun doute que cette initiative inacceptable participe de la tentative de criminalisation des mouvements sociaux et d'une volonté d'en atteindre à la liberté d'expression comme au droit syndical* ».

**La Fédération SUD PTT** « *Cela s'inscrit dans le cadre des multiples sanctions disciplinaires infligées par la direction de la DOTC ces derniers temps à des militants syndicaux SUD et CGT pour des faits liés à l'activité syndicale et à la défense des droits des personnels. L'appui des services de police à une telle politique est inacceptable.*

*La Fédération SUD PTT exige que soit mis fin à la politique de sanctions disciplinaires et de harcèlement des militant-es syndicaux en place aujourd'hui à La Poste* ». L'image de La Poste en a pris un sacré coup sur le paletot. Merci patron !

## SOLIDARITE !

**N**otre camarade Pascal Routy est convoqué devant le Tribunal de Grande Instance de Tours, ce vendredi 14 février, à 9H.

En solidarité, la fédération SUD-PTT a déposé un préavis grève pour cette journée.

Nous appelons de notre côté à :

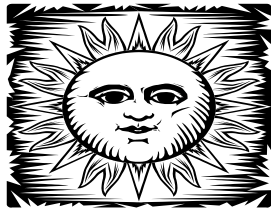
**Une manifestation, le jeudi 13 février 2014, à 18H, devant le siège de la DOTC Touraine Berry (rue Fleming, à Tours).**

**Un rassemblement dès 8h30, le vendredi 14 février 2014, jusqu'à 14h, devant le palais de justice de Tours. Il y aura de quoi se restaurer, boire et même se divertir !**

# SUD PTT 36-37

N° SPECIAL  
REPRESSION  
SYNDICALE

A SUD



LE SOLEIL BRILLE

T  
I  
F  
**POUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION,  
ON LÂCHE RIEN !**

**S**Au delà du caractère dérisoire des faits reprochés, SUD-PTT 36-37 considère la procédure et l'acharnement du juge d'instruction à son encontre comme l'expression d'une volonté politique clairement affichée : museler la capacité de contestation de notre organisation syndicale par une série d'intimidations et de pressions judiciaires. C'est donc ça le changement ?

Nous n'avons pas l'intention de céder à ces manœuvres honteuses. Plutôt que de dépenser des sommes folles dans des procédures juridiques dont il n'assume pas les coûts (c'est La Poste qui paie !), notre directeur régional ferait mieux de s'inquiéter du sort de ses employés. Nous persistons et nous signons : oui, Tibi est un directeur autoritaire, carnassier et sans état d'âme. Oui c'est un tireur de ficelles débordant de cynisme zélé.

Oui, nous continuerons à dénoncer ses méfaits envers nos collègues, parce que c'est notre rôle.

## PAN SUR LE BEC !

*S'agissant des termes employés au sein de l'article litigieux et dénoncés par la partie civile, il n'est pas possible de considérer qu'ils constituent des injures au sens de la loi du 29 juillet 1881.*

*Bien que désagréables à entendre pour M Tibi, les propos incriminés expriment des idées, des concepts restant en deçà de la notion d'injure. Il n'est donc ni possible, ni souhaitable que la justice vienne sanctionner pénalement des écrits dont la teneur reste acceptable dans le cadre d'une société démocratique...*

*Il ne résulte enfin pas du dossier que le syndicat SUD ait voulu stigmatiser les origines juives de M Tibi »*

Ce n'est pas SUD qui écrit cela, mais c'est le réquisitoire aux fins de non lieu écrit par le procureur de la république le 4 juillet 2013.

Et pourtant, SUD-PTT 36-37, en la personne de son ex-secrétaire départemental, est traîné devant le tribunal de Grande Instance de Tours, ce vendredi 14 février 2014 !

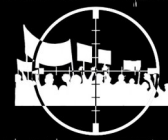
Et tout cela parce que Tibi Nessim Jean-Jacques, ci-devant directeur de la DOTC Touraine-Berry ne supporte pas la contestation de son « auguste » autorité...

## LE « MARTYR » SELON TIBI

**A** la 1ère convocation le policier chargé de l'affaire par le juge d'instruction (Mme Boulard-Paolini) a recueilli tous les éléments nécessaires. L'article n'est pas injurieux, il souligne seulement le caractère autoritaire de TIBI qui a rallongé la suspension de Didier Cechella (pour refus de faire plus d'heures supplémentaires que celles déjà faites) de 2 mois fermes sans solde à 3 mois. Les termes employés ne sont pas insultants : « oukases », « Herr Tibi », « bouffons », « gugusse » (Un oukase était dans l'Empire russe une proclamation du tsar ou du patriarche qui avait force de loi. Herr veut dire "Monsieur", ou "Maître", en allemand. Bouffons : personnages qui divertissaient un seigneur [Histoire], Sens 2 Personnages farceurs, Sens 3 Personnes ridicules. Gugusse : Personne, individu plus ou moins grotesque ou comique.

Mais le comique et Tibi, cela fait 2 !

LA POSTE :  
DIALOGUE SOCIAL ?



NON A LA REPRESSION !!

## UN MARATHON JUDICIAIRE

**P**as moins de 11 convocations devant les services de police ont été requises dans cette affaire, à l'encontre de 8 camarades. Encore plus scandaleux, le 28 juin 2012, la Police effectuait une perquisition dans nos locaux. On assiste bien là à une tentative de criminalisation de l'expression syndicale. Notons que la mise en examen de notre camarade militant du mouvement social est intervenue le jour même ou l'Assemblée Nationale refusait de débattre de l'amnistie sociale.

Et aussi 3 rassemblements de soutien ayant regroupés 150 personnes, des milliers de cartes postales envoyées au président de la république, des dizaines de messages de soutien d'autres organisations du mouvement ouvrier.

Nous pensons que cette attaque en règle contre notre syndicat concerne l'ensemble des forces et organisations démocratiques d'Indre et Loire.

